

COMMUNE DE CHARRIN

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARRIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur CAILLOT Serge.

PRESENTS : MM Serge CAILLOT, Hervé GARÇON, Pierre ALCALDE, Christophe AUGER, Patrick BERNARD, Daniel COLIN, Gilles TEULADE, Jean-Pierre MARTIN et Florent PERROT ; MME Cécile COLY et

Excusée ayant donné procuration : Madame Sandrine DEVAUCOUT à Monsieur Serge CAILLOT

Absentes : Mesdames Dominique COLY et Éléonore HUGUET

Secrétaire : Monsieur Florent PERROT

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2025 :

Monsieur Serge CAILLOT ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2025 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

PROPOSITIONS COMMERCIALES POUR LES PHOTOCOPIEURS DE LA MAIRIE ET DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire rappelle que l'offre de Konica Minolta a été retenue lors du Conseil Municipal du 15 septembre dernier pour 2 photocopieurs couleurs pour un montant de 1 440 € TTC par an pour l'ensemble avec un prix de photocopies à 0.0048 € en noir et blanc et 0.048 € en couleur.

Suite à cela, CopiéFax a été informé du non renouvellement de contrat et a donc refait une nouvelle offre en gardant le copieur actuel à la mairie et en mettant le même à l'école :

École	Mairie
108 € / trimestre	108 € / trimestre
432 € / an	432 € / an
864 € / an	
Page noir et blanc 0.0048 €	Page noir et blanc 0.0048 €
Page couleur 0.048 €	Page couleur 0.048 €

Lors du Conseil Municipal du 27 octobre il a été décidé de redemander une nouvelle offre à Konica, Madame MABIRE de cette société est donc venue la présenter le 7 novembre dernier à Monsieur le Maire :

École	Mairie
Mise à disposition gratuite	180 € / trimestre
	720 € / an
720 € / an	
Page noir et blanc 0.0048 €	Page noir et blanc 0.0048 €
Page couleur 0.048 €	Page couleur 0.048 €

Aux vues de cette nouvelle proposition, l'ensemble des élus décide à l'unanimité de retenir l'offre de Konica Minolta.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Hervé GARÇON afin qu'il présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024 qui a été envoyé par mail aux élus. Il explique que l'Agence de l'Eau a instauré une nouvelle taxe sur le rendement, ce qui augmente donc le prix de l'eau.

DEVIS EURL JOURNET / REXEL

Monsieur Serge CAILLOT explique qu'un devis d'un montant de 878.41 € TTC a été reçu pour le remplacement du disjoncteur et du câble d'alimentation venant de la mairie qui alimente la cantine et l'atelier. Suite à l'installation de la climatisation réversible à la cantine ce câble est sous-dimensionné. Monsieur Hervé GARÇON explique qu'il a également demandé un devis seulement pour les pièces et que les employés communaux pourront effectuer ces travaux. Monsieur Serge CAILLOT rappelle que Monsieur Stéphane LAUMAIN a passé l'habilitation électrique initiale en 2007 et qu'elle sera donc à renouveler. Messieurs Gilles TEULADE et Florent PERROT précisent que s'il a l'habilitation initiale, l'employeur peut lui-même lui fournir ce renouvellement d'habilitation tous les 2 ans. Après discussions, les élus décident d'inscrire ces travaux pour 2026.

DEMANDE DE SUBVENTION LES Z'AMIS DU OTTAMBA

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention reçu de la part des Z'Amis du Ottamba pour l'organisation du Comice 2026. Après discussion, les élus leur allouent la somme de 1 500.00 € pour l'année 2026.

DEMANDE DE SUBVENTION APE

Monsieur Serge CAILLOT donne lecture du courrier de demande de subvention reçu de la part de l'Association des Parents d'Elèves. Ils indiquent que le spectacle de Noël s'élève à 900.00 €. Monsieur le Maire précise qu'il reste 450 € sur la ligne des subventions pour cette année, et propose donc de leur attribuer 450 € cette année et le restant en 2026. Après discussion, les élus décident de leur allouer 450.00 € pour l'année 2025 et qu'une nouvelle demande de subvention devra être faite pour le spectacle de Noël 2026.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire informe les élus qu'une DM est nécessaire pour le versement des salaires et des cotisations de décembre.

Après discussion, les élus décident de modifier le budget comme suit :

Dépenses fonctionnement :

Chapitre 012 + 7 900.00 €

Recettes fonctionnement :

Chapitre 013 + 7 900.00 €

DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE AU PETIT BOIS

Monsieur Serge CAILLOT rappelle que lors du dernier Conseil Municipal il a présenté une demande d'achat d'une parcelle au Petit Bois et qu'il a été décidé que cette demande ne sera acceptée seulement si le futur acheteur s'engage à construire une maison d'habitation. Il présente donc le projet de construction déposé par Monsieur Christophe MAEIRO mais précise qu'il n'est pas daté ni signé. Il propose donc que cette demande d'achat soit matérialisée par un compromis de vente en amont d'un dépôt de permis de construire accordé. Monsieur Hervé GARÇON prend la parole et informe les élus qu'il a contacté un Notaire qui a confirmé que cette vente peut être acceptée seulement sur dépôt d'un PC accordé. Les élus informeront donc le futur acheteur de cette décision.

Cette décision sera valable pour toutes les demandes d'achat de parcelles sur la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Dates des prochaines réunions : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prochaines réunions de Conseil Municipal de 2026 seront le 19 janvier et le 23 février.

Concours ATSEM Sabrina : Monsieur Serge CAILLOT indique aux élus que Madame Sabrina LE DUC a obtenu l'écrit du concours d'ATSEM et que l'oral aura lieu le mardi 16 décembre 2025 à 11h30 à Cournon d'Auvergne. Il convient donc de demander à Madame Marie-Christine GARÇON ou Madame Dominique COLY pour son remplacement sur cette journée.

Bulletin communal : Monsieur le Maire rappelle à la commission de commencer à travailler sur le bulletin communal ; Monsieur Hervé GARÇON propose de fixer directement une date de 1^{ère} réunion avec la commission. Il propose à Madame Cécile COLY de retravailler avec la commission sur l'élaboration du bulletin ; elle accepte.

La première réunion aura lieu le 03 décembre 2025 à 17h00 en mairie, un mail conviant l'ensemble des élus qui souhaitent participer sera envoyé.

Ensuite, Monsieur Serge CAILLOT demande à Monsieur Pierre ALCALDE s'il a des photos du 14 juillet ; il n'en a pas mais Monsieur GARÇON en demandera à Monsieur Luc REVENEAU Président de l'APE.

Repas des aînés : Monsieur le Maire informe les élus qu'une invitation a été envoyée à Monsieur Denis LAMBERT pour son implication au stade de football et à Madame Marie-Christine GARÇON pour la remercier des remplacements qu'elle effectue.

Ensuite, il demande si la sono sera emmenée à la salle pour le repas ; les élus s'interrogent pour la gestion de la musique. Monsieur Gilles TEULADE propose donc de créer une playlist pour le 6 décembre.

Chocolats pour les maisons de retraite : Monsieur Serge CAILLOT demande aux élus s'ils souhaitent que des chocolats soient portés aux aînés de la commune qui sont en maisons de retraite. L'ensemble du Conseil accepte et Monsieur Hervé GARÇON recherchera la liste des personnes concernées. Le montant défini est de 20 €.

Compteur dans le logement de Mme Veline décroché du mur : Monsieur Hervé GARÇON demande à Monsieur AUGER la procédure à suivre pour un compteur décroché du mur dans un de nos logements communaux ; il prend ses coordonnées pour voir avec la locataire directement.

Monsieur Serge CAILLOT précise que l'ordre du jour est terminé et demande aux élus s'ils ont des questions.

Monsieur Gilles TEULADE prend la parole et interroge Monsieur le Maire sur le fait que Madame Sandrine DEVAUCOUT ne participe plus aux réunions de Conseil Municipal et reçoit tout de même son indemnité d'adjointe. Monsieur Serge CAILLOT précise qu'elle lui donne un pouvoir lors des réunions, et que de ce fait cela ne représente pas une absence. Monsieur TEULADE précise qu'elle n'exerce plus ses fonctions de délégation mises en place au début du mandat. Monsieur Pierre ALCALDE demande si elle ne pourrait pas démissionner du poste d'adjointe ; Madame Cécile MEYER précise qu'elle n'est pas obligée de démissionner mais qu'elle pourrait renoncer à son indemnité. Monsieur le Maire prendra les informations nécessaires sur ce point.

Monsieur Patrick BERNARD prend la parole et informe les élus qu'il serait judicieux d'acheter une autolaveuse pour la salle des fêtes. Il convient de demander des devis rapidement car le budget 2026 sera voté le 23/02/2026. Monsieur Florent PERROT se charge de nous fournir des devis.

Fin de la séance : 19h20